

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutien aux locataires des locaux commerciaux de la Ville de Pully

La Ville de Pully continue à appliquer des mesures d'aide aux locataires de ses locaux commerciaux en cette période économique difficile.

Comme elle l'avait décidé en mars 2020, la Ville de Pully souhaite soutenir les entreprises et commerces locataires de surfaces dont elle est propriétaire, qui sont confrontés à une situation économique lourde et extraordinaire, suite à l'adoption des mesures fédérales et cantonales de lutte contre la propagation du COVID-19.

Ainsi, la Ville de Pully a suspendu provisoirement le paiement des loyers dus pour les mois d'avril et mai 2020 par les locataires de ses locaux commerciaux dont l'activité a été interdite ou fortement impactée par les mesures fédérales et cantonales et qui, de ce fait, se trouvent en difficulté. Cela concernait 6 locataires dans les domaines de la restauration, du commerce de détail ainsi que des cabinets médicaux. Pour rappel, les autorités ont examiné l'opportunité de créer une base légale réglant le sort des loyers commerciaux durant la période de fermeture imposée, mais au final aucune loi n'est entrée en vigueur. A la fin de l'année 2020, la Ville de Pully avait décidé de proposer aux locataires concernés une baisse de loyer pour les deux mois de fermeture de la première vague. Dans cette même idée, une baisse similaire a été proposée aux restaurateurs pour les mois de décembre 2020, janvier et février 2021, une nouvelle fermeture leur ayant été imposée par la Confédération.

La Municipalité reste évidemment attentive à l'évolution de la situation, la fermeture des établissements étant toujours en cours. Il faut ajouter qu'une autorisation spéciale des terrasses pour 2021 sur le modèle de celle de 2020, lors de la première vague, a d'ores et déjà été octroyée par la Municipalité aux exploitants qui en ont fait la demande. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les terrasses ne sont pas encore autorisées ; cependant tout est prêt pour qu'elles le soient dans les meilleures conditions possibles dès la décision du Conseil fédéral.

Pully, le 26 mars 2021 – La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully – Direction des domaines, gérances et sports, Lydia Masmejan, Conseillère municipale – Sébastien Cornuz, Chef de service – 021 721 35 26